



Marchés publics : procédure adaptée jusqu'à 90.000 € HT

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

**Cahier des charges MOE
le projet d'extension et de rénovation de la
salle polyvalente**

➤ **Finalité de la mission**

MOE pour l'extension et rénovation de la salle polyvalente

➤ **Description de la mission**

- Visite du site objet du projet d'extension et de rénovation
- Diagnostic sur état du bâtiment existant (relevé des pièces, ouvrages et réseaux ...)
- Assistance à la définition du besoin (y compris une réunion avec les associations locales)
- Production d'un avant-projet sommaire (APS) et d'esquisses (avec présentation lors d'une réunion publique)
- Permis de construire
- Dossier de consultation des entreprises (DCE) et suivi des marchés de travaux
- Assistance à l'analyse des offres
- Suivi de l'exécution des travaux (réunions de chantier) et veiller au respect des délais impartis
- Assistance pour la réception des travaux et le cas échéant pour la gestion des réserves
- Le cas échéant il appartiendra à l'architecte de prendre en compte le suivi de toutes études complémentaires (Éclairage, thermique, sécurité, acoustique...)

➤ **Pré diagnostic-enjeux et pistes de réflexion (CAUE)**

Ces dernières années des réflexions et études ont été réalisées sur le projet par deux partenaires institutionnels des communes :

- Celle produite en mai 2015 par l'agence d'urbanisme de l'Audomarois,
- Celle produite en février 2020 par le CAUE.

A titre d'information chacune de ces études est jointe au présent cahier des charges

➤ **Définition sommaire du programme et des besoins**

- **Terrain d'assiette** : le projet pourra être étendu sur le devant de l'entrée principale de la salle polyvalente, jusqu'en limite du cheminement piéton, et sur la pelouse la jouxtant côté Est. Les espaces jouxtant la salle sur l'arrière (Nord) peuvent être utilisés, réhabilités et optimisés (cf. coût).
- **Capacité de la salle** : actuellement 140 personnes à table. Réglementairement le projet devra rester en deçà de 160-180 convives et au plus 250 personnes debout.
- **Utilisation de la salle** :
 - 4 jours par semaine, le midi, la cantine de l'école communale ;
 - Régulièrement, en soirée, des associations locales pour des activités culturelles (théâtre, Chorale...) et de maintien en forme (Yoga, danse...);

- Les manifestations communales (cérémonie des vœux, repas des aînés...), spectacles et soirées organisés par les associations locales ;
- Location à des particuliers pour des événements familiaux (mariage, baptême, communion ...);
- **Les besoins essentiels :**
 - Une cuisine aux normes en vigueur avec accès dédié aux fournisseurs ;
 - Des sanitaires répondant aux normes en vigueur et permettant l'accueil des enfants (cf. cantine) ;
 - Un bar fixe avec réfrigérateur(s) ;
 - Une scène non démontable avec en fond un écran de projection modulable ;
 - Une modularité de l'espace avec une zone dédiée à la cantine ;
 - Du stockage (tables, chaises...);
 - Sonorisation et vidéo projection de bonne qualité ;
- **Les souhaits en matière de développement durable :**
 - Pérenniser le réseau « Michauco » ;
 - Produire de l'énergie photovoltaïque pour l'alimentation électrique ;
 - Récupérer le pluvial pour l'alimentation des sanitaires ;
 - Faciliter la gestion des déchets et en particulier le tri sélectif (espace dédié) ;
 - Mettre en œuvre des systèmes favorisant toute économie en matière de consommation d'eau potable ;

➤ **Respect des normes**

Le projet doit répondre aux normes réglementaires et de sécurité en vigueur pour un ERP et être en conformité avec le PLUI de la CCPL (communauté de communes du Pays de Lumbres)

L'entreprise (cabinet) ne pourra se prévaloir de la méconnaissance du site quelle peut, avant l'établissement de son offre, visiter sur simple demande de RDV en mairie.

